



Transfert de permis de construire et indivision

Par **leprof51_old**, le **03/10/2007** à **21:36**

Bonjour,

J'a fait construire ma maison il y a deux ans sur un terrain acquis en indivision avec mon voisin qui a lui aussi batit sa maison. Autrement nous sommes en indivision sur un terrain et avons érigé deux batiments dessus. La demande de Permis de construire a été faite par notre constructeur. C'est donc ce dernier qui était en nom sur ce permis. A réception des travaux, mon voisin et moi avons fait la demande de transfert de permis de construire pour qu'il soit à notre nom et non plus à celui du constructeur. Mais voilà, le maire refuse prétextant que nous sommes en indivision sur le terrain et que ce n'est pas légal...

Ma question est donc la suivante: Le maire a-t-il le droit de refuser le transfert de permis de construire à mon voisin et à moi même?

D'autre part, quelles sont les conséquences de ce refus en cas de revente de ma maison?

J'attends avec impatience vos réponses,
Cordialement,

Par **cecile6**, le **08/01/2008** à **13:49**

Bonjour,

Je prépare actuellement un reportage sur les personnes qui achètent un bien immobilier, terrain maisons, à plusieurs et sur le système d'indivision.

Je souhaiterais vivement en parler avec vous, vous pouvez me joindre par mail : clevy@m6.fr ou par téléphone au 01 41 92 73 67.

Merci et à bientôt

Cécile